



Tél: 06.62.25.58.49

Courriel: ericmathis@free.fr

REGLEMENT TOURNOI NATIONAL DES IMAGES d'EPINAL 1 ET 2 JUIN 2019

n° d'homologation: 1185/2018-B

Article 1:

Le Top Spinalien Pongiste (TSP) organise à la Halle des Sports – 51 rue de Remiremont à Epinal, les samedi 1^{er} et dimanche 2 juin 2019, son 9ème tournoi national (catégorie B) ouvert à tous les joueurs licenciés FFTT. **Le certificat médical est obligatoire** (ou mention « certificat médical présenté » inscrite sur la licence), en cas d'absence, le joueur ne sera pas autorisé à jouer.

Article 2:

Le tournoi se disputera sur 35 tables agréées ITTF. Les balle en plastique (homologuées ITTF) seront fournies par les joueurs.

Articles 3:

Chaque participant pourra s'inscrire au maximum dans 3 tableaux de simples par journée.

Les poussins ne peuvent pas participer à ce tournoi.

Les joueurs qualifiés pour la Coupe Nationale Vétérans à Mer les 1 et 2 juin ainsi que les qualifiés aux Championnats de France Cadets et Benjamins ne sont pas autorisés à participer à ce tournoi.

Le juge arbitre se réserve le droit d'annuler un tableau en fonction des inscriptions.

Article 4:

Tenue sportive réglementaire et chaussures de sport sont obligatoires.

Le tournoi est régi par les règles de la FFTT et se déroulera sans interruption (buvette-barbecue sur place).

Toutes les rencontres se dérouleront en 3 manches gagnantes.

Tous les tableaux se disputeront par poules de 3 ou 4 joueurs.

Les 2 premiers de la poule seront qualifiés pour le tour suivant, qui se fera par élimination directe.

Article 5:

Le juge arbitre (JA3) sera Éric MATHIS. Il sera assisté de membres du TSP, leurs décisions seront sans appel.

Article 6:

Les inscriptions sont à faire parvenir **pour le mercredi 29 mai 2019 dernier délai** soit par le biais du formulaire en ligne (À PRIVILÉGIER) : tournoitsp.ovh/inscription, soit par mail : tournoidesimages@gmail.com

Les inscriptions hors délai ne seront prises en compte qu'en cas de places correspondantes disponibles dans le tableau souhaité.

Article 6-1:

Les tableaux sont verrouillés de manière définitive 30 minutes avant l'horaire indiqué sur les tableaux de l'Article 11.

Article 7:

Le tirage au sort aura lieu le vendredi 31 mai 2019 à 19H à la Halle des Sports d'Epinal - 51 route de Remiremont.





Article 8:

Les frais d'inscriptions sont à régler lors de l'inscription en ligne par paiement en ligne ou lors du pointage avant le début de la compétition (espèces ou par CB).

Les paiements en ligne se font par carte bancaire, via une plateforme sécurisée SP+ de la Caisse d'Epargne. Ce moyen de paiement fait office de paiement anticipé.

Les paiements sur place, occasionnent une augmentation des droits d'inscriptions de 1,00 euro par tableau comme cela est mentionné à l'Article 11.

Article 8-1:

Toute personne qui n'a pas règlé pas son inscription <u>30 minutes avant le début du tableau</u> concerné ne pourra pas participer à ce même tableau.

Le paiement de l'inscription faisant office de confirmation de participation.

Article 8-2:

Conditions de remboursements partiels ou en totalité des droits d'inscriptions :

- 1) Le joueur a payé en ligne mais n'est pas présent lors du tournoi **et ne prévient pas avant le début de la compétition (avant le 1er juin)** : uniquement sur demande jusqu'au 3 juin 2019, remboursement par chèque à hauteur de 50% des frais réels d'inscriptions. Passé ce délai, il ne sera procédé à aucun remboursement.
- 2) Le joueur a payé en ligne mais n'est pas présent lors du tournoi **et prévient avant le 1**^{er} **juin** : remboursement par chèque à hauteur de 100% des frais réels d'inscriptions.
- 3) Le joueur est présent mais souhaite se désengager d'un tableau : uniquement sur demande le jour même <u>et</u> si le joueur en informe la table du JA <u>au moins 30 mn avant le début du tableau concerné</u>, remboursement en espèces ou par chèque à hauteur de 50% des frais réels d'inscription du tableau concerné. Passé ce délai, il ne sera procédé à aucun remboursement.

Dans les autres situations, il ne sera procédé à aucun remboursement.

Article 9:

Le Top Spinalien Pongiste décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou accident. La participation à ce tournoi entraîne l'acceptation du présent règlement.

Article 10:

Le challenge des images sera attribué au club ayant obtenu le plus de points en suivant le barème ci-dessous : 1^{er}:10 points, 2ème : 8 points, 3ème : 5 points, 4ème : 5 points, ½ finalistes : 2 points et 1 point par joueur présent.

Article 11:

Les différents tableaux, les droits d'inscriptions et les dotations (uniquement en numéraire) sont notés cidessous :





SAMEDI 1er JUIN 2019:

Tableaux	Catégories	Droits		Dotations			Heure
		En ligne	Sur place	1 ^{er}	2 ^{ème}	1/2 finalistes	début
A	1500 à 2079	8 €	9 €	120 €	80 €	40 €	15h
В	1300 à 1899	7 €	8 €	100 €	70 €	40 €	11h
C	1100 à 1699	7 €	8€	90 €	50 €	30 €	9h
D	900 à 1499	7 €	8€	70 €	40 €	30 €	16h
E	700 à 1299	7 €	8€	60€	30 €	25 €	12h
F	500 à 1099	7 €	8 €	50 €	30 €	25 €	9h
G	500 à 899	7 €	8 €	40 €	25 €	20 €	15h
Н	500 à 699	7 €	8 €	30 €	20 €	15 €	12h

DIMANCHE 2 JUIN 2019:

Tableaux	Catégories	Droits		Dotations			Heure
		En ligne	Sur place	1 ^{er}	2 ^{ème}	1/2 finalistes	début
I	1600 à TC	8€	9€	230 €	110 €	65 €	16h
J	1400 à 2024	7€	8€	120 €	80 €	40 €	14h30
K	1200 à 1799	7€	8€	90 €	50 €	30 €	9h
L	1000 à 1599	7€	8€	70 €	40 €	30 €	12h
M	800 à 1399	7€	8€	60 €	30 €	25 €	15h
N	500 à 1199	7€	8€	50 €	30 €	25 €	9h
О	500 à 999	7€	8€	40 €	25 €	20 €	12h
P	500 à 799	7€	8€	30 €	20 €	15 €	15h
Q	Dames TC	7€	8€	60 €	35 €	25 €	11h

3075 EUROS DE DOTATIONS UNIQUEMENT EN NUMÉRAIRE (pas de bons d'achats)

<u>Infos et inscriptions : tournoitsp.ovh/inscription</u>

Facebook : voir Mail : tournoidesimages@gmail.com Site internet : http://tsp.epinal.free.fr